

Chapitre 13

LE PLAN D'ACTION



CHAPITRE 13

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action constitue l'un des trois documents d'accompagnement prévu à l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour la mise en oeuvre du schéma d'aménagement révisé. En vertu de la loi, le plan d'action doit mentionner notamment les étapes de cette mise en oeuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires de l'État et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en oeuvre et les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants.

Le plan d'action recense, par grands thèmes, les interventions à réaliser pour donner suite aux grandes orientations et atteindre les objectifs formulés dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette et ce, en précisant les partenaires impliqués, l'échéancier ainsi que les moyens de coordination des actions. Le schéma d'aménagement comporte déjà en soi, deux éléments majeurs de sa mise en oeuvre soit d'une part, le *plan des grandes affectations* venant préciser les intentions d'aménagement relativement à la ségrégation de l'espace et des usages autorisés dans chacune des affectations, et d'autre part tout l'aspect normatif précisé au *document complémentaire*.

Il faut également insister sur la poursuite des travaux des différentes tables sectorielles mises sur pied conjointement avec le CLD Rimouski-Neigette en 1999. Ces tables permettent d'intégrer les principaux intervenants du milieu à la démarche de révision du schéma d'aménagement ainsi que la réalisation du *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi* (PALÉE) produit par le CLD. Cette démarche concertée entre la MRC et le CLD illustre bien d'ailleurs la volonté du conseil des maires d'établir un lien étroit entre l'aménagement du territoire et le développement régional.

Au total, il y a cinq tables sectorielles, lesquelles sont associées aux thèmes suivants:

- les activités agricoles ;
- les activités forestières ;
- les activités récréatives ;
- les activités industrielles et ;
- les transports.

Ces cinq thèmes constituent autant de chapitres distincts du PSAR. Les membres de chacune des tables sectorielles ont participé activement au cours de l'automne 1999 et l'automne 2004, aux discussions ayant permis d'identifier les principales problématiques ainsi que les moyens d'action les plus appropriés pour atteindre les objectifs établis. La mise en oeuvre du schéma d'aménagement révisé repose en bonne partie sur la poursuite des travaux des tables sectorielles, car ces dernières assurent une continuité dans l'action et maintiennent un lien permanent entre les différents intervenants concernés par l'un des cinq grands thèmes. Mentionnons par ailleurs que certaines actions ayant été retenues par les tables sectorielles ne peuvent être mises de l'avant par la MRC, car ces actions ne

Le plan d'action

relèvent pas d'une responsabilité ou d'un pouvoir qu'assume cette dernière. Il n'en demeure pas moins pertinent que ces actions apparaissent au schéma d'aménagement, à chacun des chapitres appropriés, car elles ont fait l'objet d'un consensus au sein de chacune des tables sectorielles concernées et que la MRC de Rimouski-Neigette participe activement à ces tables.

D'autres thèmes comportant des moyens d'intervention sont identifiés au plan d'action, mais n'ont pas nécessairement été étudiés dans le cadre des travaux des tables sectorielles notamment en raison du fait que les enjeux qui y étaient associés étaient plus de nature administrative. C'est le cas par exemple des périmètres d'urbanisation.

Autres précisions, certains moyens d'action annoncés dans les différents chapitres ne sont pas répétés ici, car l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé signifiera leur mise en oeuvre immédiate. C'est le cas entre autres, des nouvelles normes précisées au document complémentaire.

Ainsi, seules les interventions directes de la MRC ou celles qui nécessitent un suivi, ont été retenues pour figurer au plan d'action. Les moyens d'intervention ne pourront tous se réaliser en même temps, cependant le plan d'action fixe des échéances qui facilitent l'établissement d'un ordre de priorité dans les actions à poser.

Liste des acronymes utilisés

CLD	Centre local de développement de la MRC Rimouski-Neigette
CBRR	Conseil de bassin de la rivière Rimouski
CRÉ	Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
ISMER	Institut des sciences de la mer (UQAR)
MAMR	Ministère des affaires municipales et des régions du Québec
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, pêcheries et de l'alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, environnement et Parcs du Québec
MRNF	Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec
MTQ	Ministère des transports du Québec
PAI	Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales de la MRC Rimouski-Neigette
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Rimouski-Neigette
SADC	Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<p>LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Formuler une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de supprimer les cas d'empiètement des périmètres d'urbanisation dans la zone agricole désignée. 	<p>MRC, municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et ville de Rimouski (District Le Bic)</p>	<p>Monter les dossiers de demande d'exclusion Obtenir les résolutions des conseils municipaux et du Conseil des maires Échéance : 2006</p>	<p>Coordination : MRC</p>
<p>LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion sur la mise en place d'un système de gestion d'aménagement durable des ressources du milieu forestier et mettre en place un mécanisme de concertation entre les principaux intervenants visant à identifier les mesures incitatives et coercitives les plus appropriées pour assurer la protection des principales ressources sur le territoire ; Évaluer les possibilités de mettre en commun les ressources nécessaires à l'application, sur l'ensemble du territoire de la MRC, de la réglementation commune en matière de coupe abusive tel que précisé au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé; Analyser les différents règlements municipaux relativement à la protection des milieux sensibles afin d'harmoniser la réglementation municipale lorsque c'est justifiée; Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales Réaliser une carte illustrant les principaux éléments de potentiels et contraintes que renferme le milieu forestier, notamment en ce qui a trait à la ressource forestière (les cédrières entre autres), la ressource faunique, la qualité des paysages, l'écotourisme, l'acériculture, la cueillette de fruits sauvages, la villégiature et les milieux sensibles; 	<p>Table sectorielle du CLD, MRC</p> <p>MRC et municipalités</p> <p>MRC et municipalités</p> <p>MRC, municipalités et MRNFP</p> <p>MRC</p>	<p>Monter le dossier Échéance : 2010</p> <p>Monter le dossier Échéance : 2007</p> <p>Monter le dossier Échéance : 2007</p> <p>Voir le plan d'action du PAI Échéance : 2010</p> <p>Inventaire Caractérisation des potentiels et contraintes Production de la carte Échéance : 2008</p>	<p>Coordination : CLD de Rimouski-Neigette Soutien technique : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p> <p>Coordination : MRC</p>
<p>LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la possibilité d'établir un lien physique entre les différents attraits récréatifs tels le Parc du Bic, le corridor de la rivière Rimouski, le sentier du littoral, le parc Beauséjour, le Domaine des Portes de l'Enfer, la Route verte et le secteur de la montagne Ronde afin d'augmenter l'attrait touristique de la région et éventuellement évaluer la possibilité de créer un parc régional autour de ces équipements ; 	<p>MRC, municipalités, gestionnaires des territoires concernés et le CBRR</p>	<p>Poursuite des travaux de la table de concertation du CBRR Échéance : 2010</p>	<p>Coordination : CBRR Soutien technique : MRC</p>

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Compléter le tronçon de la Route verte entre le secteur du Rocher blanc et la piste cyclable du Parc du Bic et subséquemment vers le réseau cyclable sur le territoire de la MRC des Basques ainsi et développer le réseau rural des pistes cyclables. 	MRC, Ass. Rimouski ville cyclable, Corpo. de développement Bic-St-Fabien, municipalités concernées	À déterminer	Coordination : À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le Sentier national (Sentier pédestre pancanadien). 	MRC, municipalités et Comités provincial et régional	Études préliminaires Droits de passage Aménagement du sentier Échéance : 2008	Coordination : Comité régional Soutien technique : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau rural des pistes cyclables. 	MRC et municipalités	Former un comité et monter le dossier Échéance : 2010	Coordination : Comité et MRC
<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau rural des pistes de motoneiges et de véhicules tout terrain. 	SADC, CLD, MRC et municipalités concernées	Projet en cours	Coordination : SADC
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement du Domaine des Portes de l'Enfer. 	MRC, Corpo. Domaine des Portes de l'Enfer et municipalités concernées	Mise à jour du Plan de développement du Domaine Voir aussi le plan d'action du PAI Échéance : 2007	Coordination : Corpo. Domaine des Portes de l'Enfer
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la réalisation du projet d'aménagement de l'ancien quai de Pointe-au-Père. 	ISMER, Ville de Rimouski, travaux publics Canada, MRC	À déterminer	À déterminer
LES ACTIVITÉS AGRICOLES			
<ul style="list-style-type: none"> Établir le potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et éventuellement mettre en opération des installations d'évaporation en commun ; 	Municipalités du Haut-Pays (La Trinité, Esprit-Saint, St-Marcellin, St-Narcisse, Mont-Label Ste-Blandine), SADC, CLD, CRÉ	Monter le projet Échéance : 2010	Coordination : SADC Soutien technique : MRC
LES ACTIVITÉS AGRICOLES (SUITE)			
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'agrotourisme sur le territoire de la MRC et inscrire ces activités à l'intérieur d'un circuit touristique avec les agriculteurs participants ; 	Table sectorielle du CLD	Monter le projet Échéance : 2010	Coordination : CLD Soutien technique : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion sur les moyens d'intervention possibles pour contrer le phénomène des friches. Étudier les possibilités d'adopter un règlement cadre pour obliger l'entretien des terres laissées en jachère ; 	MRC, municipalités et MAPAQ	Monter le projet Échéance : 2008	Coordination : MRC Soutien technique : MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une cartographie des terres agricoles disponibles pour la mise en culture. 	MAPAQ, MRC, CLD et la SADC	Inventaire Caractérisation Production de la carte	Coordination : CLD Soutien technique : MAPAQ et MRC

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité de suivi de la réglementation en matière agricole. 		Échéance : 2008	
LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Porter une attention particulière à l'aménagement des secteurs industriels situés à proximité des territoires d'intérêt esthétique et touristique 	MRC et municipalités	Inventaire des secteurs problématiques propositions d'aménagement ou de réglementation (PIIA) Échéance : 2009	Coordination : MRC
LA GESTION DES EAUX USÉES			
<ul style="list-style-type: none"> Obliger les municipalités à effectuer la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques. 	MRC et municipalités	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un inventaire des installations septiques existantes qui seraient non-conformes à la réglementation environnementale 	MRC et municipalités	Monter le projet Échéance : 2007	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des inspections périodiques 	MRC et municipalités	Monter un programme d'inspections périodiques Échéance : 2007	Coordination : MRC
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Voir plan d'action du PGMR 	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR	Voir plan d'action du PGMR
LA GESTION DE L'EAU			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité technique de gestion sur les cours d'eau. 	À déterminer	Plan de travail Échéance : 2006	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les possibilités d'implanter la gestion intégrée par bassin versant pour les rivières du Bic, du Sud-Ouest, Germain-Roy, Porc-Pic et Rivière-Hâtée. 	MRC, CBRR, MDDEP	Études de faisabilité Formation de comités provisoires Échéance : 2010	Coordination : À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> Travailler conjointement avec les municipalités afin de s'assurer que le cadre réglementaire relativement à la protection des rives soit appliqué adéquatement, notamment aux abords des lacs servant de source d'approvisionnement en eau potable. 	MRC et les municipalités	Programme d'inspections périodiques Programme de sensibilisation Échéance : 2008	Coordination : Comité technique
<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser des études de caractérisation de l'eau et des rives des lacs et des cours d'eau. 	MRC et municipalités	Monter le projet Échéance : 2008	Coordination : Comité technique

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le plan d'action

THEMES / INTERVENTIONS	INTERVENANTS	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	MOYENS DE COORDINATION DES ACTIONS
LES TRANSPORTS			
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer, conjointement avec le ministère des Transports, un programme de gestion des corridors routiers pour les routes 132, 232 et 234 	MRC et MTQ	Étapes à déterminer Échéance : 2010	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Étendre à l'ensemble de la MRC la campagne de sensibilisation afin d'inciter la population à utiliser le transport collectif. 	MRC et municipalités concernées	À déterminer	Coordination : MRC (comité transport collectif)
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer divers scénarios de tracés pour le prolongement de la 2e Rue en direction est et élaborer des critères d'aménagement appropriés visant la sécurité et l'efficacité de cette nouvelle infrastructure ; Évaluer les possibilités de prolongement vers l'est du boulevard Arthur-Buies. 	MRC, Ville de Rimouski et MTQ	Réaliser les études requises Échéance : 2008	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la faisabilité d'aménager un accès en direction sud le long de la montée Industrielle-et-Commerciale entre l'emprise du boulevard Arthur-Buies et l'emprise de l'autoroute 20. 	MRC, Ville de Rimouski et MTQ	Réaliser les études requises Échéance : 2008	Coordination : MRC
PROTECTION DES PAYSAGES, PATRIMOINE ET ACTIVITÉS CULTURELLES			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un mécanisme de soutien technique et professionnel pour aider les propriétaires de maisons patrimoniales qui désirent restaurer leur résidence ; 	MRC	En cours	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC 	MRC et municipalités	Voir plan d'action de la Politique	Voir plan d'action de la Politique
<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion quant aux suites à donner à l'étude du MAMR et des MRC du Bas-Saint-Laurent relativement à la cartographie des impressions visuelles de la route 132 ; 	MRC, MAMR, et les municipalités concernées	Plan de travail Propositions d'aménagement ou de réglementation Échéance : 2008	Coordination : MRC
<ul style="list-style-type: none"> Donner suite à la démarche entreprise conjointement par le MAMR et la municipalité du Bic en 1992 (maintenant le district Le Bic de la ville de Rimouski), pour un projet de PPU en évaluant les propositions les plus susceptibles d'être réalisées. 	MRC et Ville de Rimouski	Plan de travail Propositions d'aménagement ou de réglementation Échéance : 2008	Coordination : Ville de Rimouski Soutien technique : MRC
<i>Paragraphe modifié, Règlement 7-13</i>			